

Journée technique d'information et de retour d'expérience
sur les installations de stockage de déchets

**STOCKAGE
DE DÉCHETS :
NOUVEAUTÉS 2017 !**

01 décembre 2017, Paris



LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX EN FRANCE : ÉTAT DES LIEUX ET PROSPECTIVE

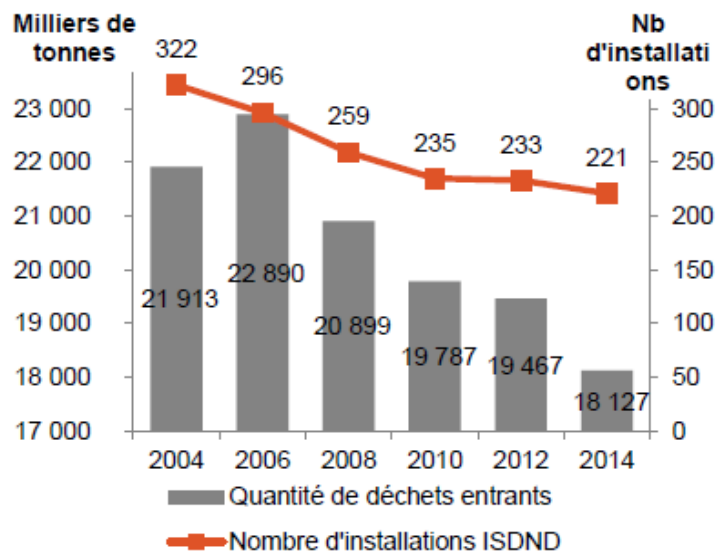
P. Couturier (FNADE)

Le stockage des déchets non dangereux en France : état des lieux et prospective

Journée technique « ISDND »

Vendredi 1^{er} décembre 2017

- Evolution du parc et des tonnages entrant en ISDND



Source : Ademe_ Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés en France (données 2014)

→ Baisse du nombre d'ISDND et recul des déchets stockés en ISDND

- A titre de comparaison

Stockage DND non inertes	2010	2014	2015
France	19 787 kT Soit 296kg/hab	18 127 kT Soit 271kg/hab	17 208 kT Soit 257kg/hab
Allemagne	18 233 kT Soit 221kg/hab	23 818 kT Soit 288kg/hab	23 138 kT Soit 280 kg/hab

- Evolution de la nature des déchets stockés

Principaux types de déchets entrant	Quantités en kT (2004)	Quantités en kT (2014)
Ordures Ménagères Résiduelles	8 654 (39,5%)	5 486 (30%)
DAE en mélange	8 010 (36,5%)	5 040 (28%)
Résidus de traitement (MIDND inclus)	2 095 (9,5%)	4 177 (23%)
Encombrants	1 300 (6%)	1 833 (10%)
Autres déchets (dont déblais/gravats)	1 854	1 591
Total	21 913	18 127

Source : Ademe - Enquêtes ITOM (données 2004 et 2014)

Le stockage, maillon ultime et indispensable de la gestion globale des déchets

- Baisse des quantités stockées avec des tendances lourdes (prévention et recyclage/valorisation)
- Résultante des performances et capacités des filières de recyclage et valorisation (unités de tri/valorisation et débouchés industriels des MPR)
- Solution souple pour faire face à des artefacts de production (arrêts de fours, catastrophes naturelles, engorgement de filière...)

- Focus sur la crise du bois de recyclage :
 - Crise sur le bois pollué dit de « classe B » (*bois d'ameublement, bois issus de la déconstruction ...*)
 - Saturation de la filière des panneautiers français et des chaufferies bois
 - Volume supérieur aux capacités de stockage des recycleurs (*Augmentation des stocks nationaux de 6% en 2016, soit 600.000 tonnes*)
 - Risque d'une « exportation massive de combustibles » en Europe
- Focus sur l'interdiction par la Chine d'importer certains déchets (*plastiques, papiers non triés ...*) sur son territoire et ses incidences sur la filière du déchet

- Production d'énergie en France à partir des DND

Traitement	Répartition	Production
Incinération	88%	13 958 GWh
Méthanisation	1%	128 GWh
Valorisation du biogaz ISDND	11%	1 728 GWh

Source : Enquête ITOM 2014

- Développement de la valorisation du biogaz sous l'impulsion des tarifs d'achat (2006 et 2011)
 - L'énergie électrique représente 63% de la production d'énergie issue des ISDND en 2014 (123 Isdnd)
 - Un potentiel à valoriser demeure (sites récents ou de capacité réduite, production de biogaz sur 15-20 ans après réception)
 - Un tarif « Biométhane » perdure (AM du 23/11/2011 modifié) mais plus de tarif « Electricité » pour la production issue des ISDND

- **Arrêté ministériel du 9 septembre 1997**

- Une avancée majeure pour la filière du stockage**

- Bande d'isolement des 200m
 - Barrière passive et barrière active
 - Contrôle des déchets plus précis
 - Gestion des eaux et des lixiviats
 - Gestion du biogaz

- **Arrêté ministériel du 15 février 2016**

- Une mise en cohérence de la réglementation ainsi que des évolutions sur certains aspects :**

- Déchets admis, cas des déchets amiantés, notion de casier, gestion des lixiviats, exploitation en Bioréacteur, contrôles et reporting, couvertures, suivi long-terme

- ... mais de nombreuses dispositions restent à préciser**

- **Accroître la valorisation du potentiel énergétique contenu dans les déchets stockés :**
 - Captage du biogaz à optimiser, notamment via le mode Bioréacteur
 - Epuration du biogaz préalablement à sa valorisation
 - Développement des filières adaptées de valorisation du biogaz :
électricité, chaleur, injection de biométhane, production d'hydrogène...

- **Proposer des solutions constructives et adaptées aux situations pour la couverture des casiers de stockage**

- **Affiner les dispositions conduisant à l'arrêt du suivi long terme**

- **TGAP**

- Incidences du projet d'arrêté ministériel relatif à la TGAP, notamment s'agissant des terres faiblement polluées
 - Nécessité d'une TGAP adaptée au caractère non valorisable de certains déchets, et d'une visibilité sur l'évolution progressive des taux dans le temps
- Les débats pour établir la Feuille de Route de l'Economie Circulaire sont l'occasion de mettre en perspective les enjeux de l'ensemble des filières du Déchet/Ressource et actionner les véritables leviers en vue de respecter les objectifs de la LTECV.

- **Taxe foncière**

- Les casiers de stockage des ISDND sont assujettis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pendant leur exploitation mais également au-delà de cette période, jusqu'à la fin du suivi long-terme du site.
- Une révision de l'assujettissement des casiers est à mener dans la mesure où les casiers ne sont plus exploités